



**Communauté de communes
Les Vals du Dauphiné
DÉCISION DE LA PRESIDENTE
N°2023-06**

Madame la Présidente de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

- VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,
VU la délibération n°1377-2021-158 en date du 4 mars 2021, par laquelle le Conseil communautaire l'a chargée, par délégation, de solliciter auprès de tout organisme financeur l'attribution de subventions en intégrant les éléments nécessaires à la constitution du dossier,
VU la circulaire préfectorale du 21 décembre 2022 « Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) – programmation 2023 »,

CONSIDERANT que la Communauté de communes souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique au centre de loisirs intercommunal sur la commune de Torchefelon,

DÉCIDE

Article 1^{er} : la demande de subvention DETR 2023 d'un montant de 51 055 € pour des travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment accueillant le centre de loisirs intercommunal sur la commune de Torchefelon :

Montant des dépenses	127 639,00 € HT
Plan de financement :	
Subvention DETR sollicitée	51 055,00 €
Autofinancement de la collectivité	76 584,00 €

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné est chargée de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera transmis à Madame la Sous-Préfète de La Tour du Pin.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, ou via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.
Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès de la Présidente, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Acte rendu exécutoire par :
- dépôt en Sous-Préfecture/télétransmission
le 10/02/2023
- publication et/ou notification
le 10/02/2023

Fait à La Tour du Pin
le 05 février 2023

La Présidente

Magali GUILLOT